

**Justine Benin**  
*Députée de Guadeloupe*  
*Commissaire aux affaires sociales*  
*Membre de la Délégation aux Outre-mer*

*Monsieur le ministre des  
Solidarités et de la Santé*

M. Olivier VERAN

*Le Moule, le 20 mai*

Monsieur le ministre,

Le 25 mars dernier à Mulhouse, le Président de la République annonçait l'octroi d'une prime exceptionnelle à l'ensemble des personnels soignants afin de récompenser leur engagement et leurs efforts face à l'épidémie de COVID-19. En tant que ministre des Solidarités et de la Santé, vous avez depuis précisé que cette prime s'adressera aux personnels soignants des hôpitaux publics, aux salariés des EHPAD ainsi qu'aux personnels des établissements de santé privés directement impliqués dans la crise sanitaire.

Un décret publié la semaine dernière est venu détailler les modalités d'attribution de cette prime pour les personnels hospitaliers du secteur public. Pour autant, tandis que les négociations pour les personnels des EHPAD sont toujours en cours, les critères d'attribution pour les personnels soignants des établissements privés ne sont toujours pas arrêtés à ce jour. A ce titre, j'ai été alertée ces derniers jours par les représentants de ces structures aux Antilles-Guyane, qui s'inquiètent d'une éventuelle inégalité dans la reconnaissance que notre pays entier doit à nos personnels soignants.

Vous le savez, Monsieur le ministre, l'engagement des établissements de santé privés a été majeur dans la lutte contre l'épidémie, y compris sur mon territoire de la Guadeloupe. Il a permis d'éviter, par le triplement des capacités de réanimation, l'asphyxie du dispositif capacitaire, très vite rendu insuffisant. De plus, en parallèle des prises en charge de cas de COVID-19, les établissements privés ont assuré la continuité de prise en charge des patients en risque vital dans un contexte sanitaire sans précédent. Des réorganisations de grande ampleur ont été mises en place dans des délais très courts et avec une mobilisation très forte des équipes. Par ailleurs, et dans la plupart des cas, cet effort opérationnel s'est déployé en coordination étroite avec l'hôpital public.

Aussi, Monsieur le ministre, je sollicite par la présente votre attention afin que vous confirmiez aux représentants des établissements de santé privés qu'ils seront bien concernés par le versement de la prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire.

Vous remerciant de votre attention, et restant à votre entière disposition pour tout échange, je vous prie de recevoir, Monsieur le ministre, cher Olivier, l'assurance de ma plus haute considération.

Amitiés.

**Justine Benin**  
*Députée de Guadeloupe*

